



**Commission Particulière du Débat
Public
Arc-Lyonnais & Val-de-Saône
Monsieur le Président
4 rue Docteur Polosson
38300 Bourgoin-Jallieu**

Objet : Contribution débat public Arc Lyonnais
PJ : carte et milieux aquatiques concernés
Affaire suivie par : Céline THICOIPE

Blyes, le 17 décembre 2013

Monsieur le président,

Dans le cadre du débat public sur l'Arc Lyonnais, je souhaite vous transmettre la contribution du bureau du syndicat du bassin versant de la basse vallée de l'Ain et de la commission locale de l'eau portant à votre connaissance les remarques émises le 10 janvier 2013 et transmises à GRT gaz.

« Les fuseaux d'études du projet traversent le territoire du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain (cf carte en pièce jointe) et du site Natura 2000 « Basse vallée de l'Ain ; confluence Ain - Rhône ». Les enjeux identifiés sont liés à la préservation de ressource en eau en particulier pour l'Alimentation en eau potable actuelle et future de population, la préservation de la dynamique fluviale de la rivière d'Ain en respectant son espace de liberté (mobilité) et la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000.

Le projet devra prendre en compte ces enjeux dans le choix du fuseau puis du tracé. Nous souhaitons attirer votre attention en particulier sur :

- le SAGE en cours de révision identifie des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable future dans votre fuseau d'études : leurs prises en compte, en plus des périmètres de protection réglementaire des captages, dans vos choix de tracé nous semblent incontournables. De plus, l'impact de la pose de la canalisation sur l'écoulement des nappes devra être étudiée ainsi que les conséquences sur la qualité de l'eau en cas de fuite de gaz.
- la forte mobilité latérale et l'incision de la rivière d'Ain : le bureau s'interroge sur l'intérêt du fuseau présenté qui conduit à réaliser 2 traversées de grands cours d'eau le Rhône et l'Ain. Aussi, il est demandé d'étudier d'autres solutions que de traverser la rivière d'Ain. En cas d'impossibilité d'autres solutions dûment justifiées, l'implantation de l'ouvrage devra anticiper les évolutions naturelles du lit de l'Ain pour ne pas porter atteinte à terme à sa dynamique fluviale.

REPUBLIQUE FRANCAISE - REGION RHONE-ALPES - DEPARTEMENT DE L'AIN – TRESORERIE DE LAGNIEU -

Toute la correspondance sera adressée impersonnellement à Monsieur le Président – S.I.V.U. du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain – Le Prieuré - 38 Route de Loyettes 01150 BLYES Tél : 04 74 61 98 21 / Fax : 04 74 61 99 21 – E-mail : CLE.BASSE.VALLEE.AIN@wanadoo.fr - Site Web : www.bassevalleedelain.com N° SIREN : 250 102 217 - N° SIRET : 250 102 217 00024

- la création d'une zone de servitude dans les milieux alluviaux peut créer une coupure paysagère et écologique préjudiciable : la servitude devra être réduite à son maximum et son entretien ultérieur adapté aux enjeux d'habitats et d'espèces.


Le projet devra aussi étudier son impact sur les zones humides prioritaires et leurs fonctionnalités identifiées dans le projet de SAGE révisé.

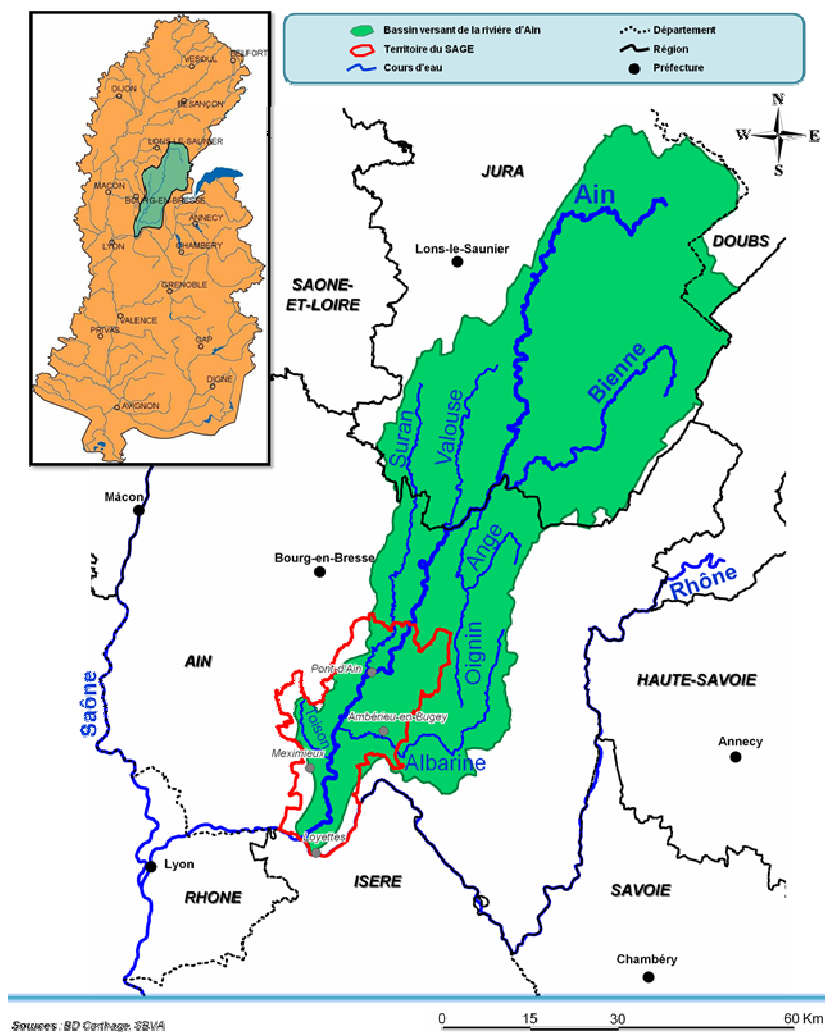
Enfin, nous souhaitons porter à votre connaissance un projet de réserve naturelle régionale sur les brotteaux de la rivière d'Ain et nous compterons sur [l'accord et l'implication de GRDF] en tant que titulaire d'une servitude sur le périmètre de cet espace protégé. »

Restant vigilant sur les suites données à ce projet pour la préservation de ressource en eau et des milieux aquatiques de son territoire, je vous prie de croire, monsieur le président, en l'assurance de mes sincères salutations.

**Le président
Jacques CAGNAC**

BASSIN VERSANT DE LA
BASSE VALLÉE DE L'AIN





Les communes concernées par le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain

Ambérieu-en-Bugey	Châtillon-la-Palud	Mérignat	St Jean-le-Vieux
Ambronay	Chazey-sur-Ain	Méximieux	Ste-Julie
Ambutrix	Crans	Neuville-sur-Ain	St Martin-du-Mont
Bettant	Douvres	Pérouges	St Maurice-de-Gourdans
Blyes	Druillat	Poncin	St Maurice-de-Rémens
Boyeux-St-Jérôme	Jujurieux	Pont d'Ain	St Vulbas
Cerdon	Labalme	Priay	Varambon
Chalamont	L'Abergement de Varey	Rignieux-le-Franc	Vaux-en-Bugey
Charnoz-sur-Ain	Leyment	St Denis-en-Bugey	Villette-sur-Ain
Château-Gaillard	Loyettes	St Jean-de-Niost	Villieu-Loyes-Mollon

Les milieux aquatiques concernés sur le territoire de la Basse Vallée de l'Ain :

- **L'Ain**

- **Ses affluents rive gauche : Le Longevent, Le Toison, Le Gardon, Le Bief du Janet, L'Ecotay, Le Brunetant, Le Copan**

- **Les zones humides**

REPUBLIQUE FRANCAISE - REGION RHONE-ALPES - DEPARTEMENT DE L'AIN – TRESORERIE DE LAGNIEU -

Toute la correspondance sera adressée impersonnellement à Monsieur le Président – S.I.V.U. du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain – Le Prieuré - 38 Route de Loyettes 01150 BLYES Tél : 04 74 61 98 21 / Fax : 04 74 61 99 21 – E-mail : CLE.BASSE.VALLEE.AIN@wanadoo.fr - Site Web : www.bassevalleedelain.com N° SIREN : 250 102 217 - N° SIRET : 250 102 217 00024